

## **Assemblées des États membres de l'OMPI**

**Soixante-huitième série de réunions**  
**Genève, 7 – 15 juillet 2026**

### **ADMISSION D'OBSERVATEURS**

*Document établi par le Secrétariat*

1. On trouvera dans le document [A/68/INF/1](#) la liste des observateurs admis à participer à la soixante-huitième série de réunions des assemblées des États membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et des unions administrées par l'OMPI (ci-après dénommées "assemblées de l'OMPI").
2. Une fois qu'une organisation a été admise à participer aux réunions des assemblées en qualité d'observatrice, elle est aussi invitée à participer, en cette qualité, aux réunions des comités, des groupes de travail ou autres organes subsidiaires des assemblées dont le thème semble présenter un intérêt direct pour elle.
3. Les dernières décisions relatives à l'admission d'observateurs aux réunions des assemblées ont été prises lors de la soixante-sixième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, tenue du 8 au 17 juillet 2025 (voir le paragraphe 39 du document [A/66/11](#)).
4. Depuis, le Directeur général a reçu de chacune des entités indiquées ci-après des demandes d'admission en qualité d'observatrices aux réunions des assemblées, accompagnées des renseignements nécessaires :

## ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

- i) Digital Cooperation Organization (DCO).

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) INTERNATIONALES

- i) AI Ethics and Integrity International Association (AIEI);
- ii) European Composer and Songwriter Alliance (ECSA);
- iii) Global Audiovisual Alliance (GAVA);
- iv) International Musical Artists Rights Alliance (IMARA);
- v) My Intellectual Property Law Guide (MIPLG);
- vi) Fondation Wikimedia (WMF);
- vii) Wine Origins Alliance (WOA);
- viii) World Council of Indigenous Games (WIG);
- ix) Conseil mondial de l'artisanat (WCC AISBL).

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) NATIONALES<sup>1</sup>

- i) American Bar Association Section of Intellectual Property Law (ABA Section of Intellectual Property Law) (Association des avocats américains, Section du droit de la propriété intellectuelle);
- ii) Fédération des sociétés de propriété intellectuelle (FIPRO);
- iii) Association paraguayenne des conseils en propriété intellectuelle (APAPI);
- iv) Women's IP Today.

5. On trouvera dans les annexes du présent document une brève présentation de chacune des entités susmentionnées (ses objectifs, sa structure et ses membres).

*6. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à se prononcer sur les demandes d'admission en qualité d'observatrices des entités mentionnées au paragraphe 4 du document A/68/3.*

[Les annexes suivent]

---

<sup>1</sup> Le paragraphe 316 du document A/37/14 énonce les principes applicables à l'invitation d'organisations non gouvernementales nationales en qualité d'observatrices, tels qu'adoptés par les assemblées à leur trente-septième série de réunions tenue du 23 septembre au 1er octobre 2002.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UNE ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE (D'APRÈS LES INDICATIONS FOURNIES PAR CETTE ORGANISATION)

### Digital Cooperation Organization (DCO)

Siège : fondée en 2020, la DCO a son siège à Riyad (Arabie saoudite).

Objectifs : la DCO vise à améliorer le niveau de coopération, de compréhension et de coordination des positions entre les membres qui servent, entre autres, les intérêts scientifiques, sociaux et économiques au sein d'instances régionales et internationales d'une manière qui contribue à prévenir les menaces pour les pays ou les risques pour la sécurité de leurs citoyens ou résidents. Les objectifs de la DCO comprennent également la coordination entre les membres sur la législation concernant les plateformes qui permettent la transformation numérique. Dans ce contexte, la DCO se consacre à l'avancement de la coopération numérique et à la réalisation de la prospérité sociale et de la croissance de l'économie numérique en fédérant les efforts visant à appuyer la transformation numérique et à promouvoir l'intérêt commun. La DCO s'efforce de créer un monde dans lequel chaque pays, chaque entreprise et chaque personne a une chance équitable de prospérer dans une économie numérique transfrontière et durable. Les principales initiatives à impact de la DCO comprennent des programmes visant à améliorer les flux de données transfrontières, à promouvoir l'expansion du marché pour les start-up, à donner aux entrepreneurs numériques les moyens d'agir et à accélérer l'inclusion numérique des femmes et des jeunes. L'organisation travaille en collaboration avec les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et la société civile pour permettre une transformation numérique plus inclusive et favoriser la croissance des industries numériques.

Structure : La DCO est régie par un Conseil, qui fait office d'autorité suprême et dont la présidence est assurée à tour de rôle par les représentants des États membres. Un comité exécutif rationalise le processus décisionnel de la DCO, tandis qu'un secrétariat général, dirigé par le Secrétaire général, gère les activités de l'organisation.

Membres : la DCO compte 16 pays membres.

[L'annexe II suit]

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) INTERNATIONALES (D'APRÈS LES INDICATIONS FOURNIES PAR CES ORGANISATIONS)

### AI Ethics and Integrity International Association (AIEI)

Siège : fondée en 2024, l'AIEI a son siège à Lisbonne (Portugal).

Objectifs : l'AIEI s'engage à promouvoir le développement, le déploiement et l'utilisation éthiques, responsables, équitables et sûrs des systèmes d'intelligence artificielle (IA) à l'échelle mondiale. L'association encourage et soutient l'élaboration de normes, de principes et de pratiques recommandées exhaustifs en matière d'IA éthique, en mettant particulièrement l'accent sur la transparence, la responsabilité et la minimisation des risques. Pour atteindre ces objectifs, l'AIEI favorise l'émergence d'une communauté mondiale dynamique qui facilite le partage des connaissances et la coopération en matière d'éthique et de gouvernance de l'IA, tout en soutenant activement l'élaboration de politiques et d'approches réglementaires responsables en matière d'IA aux niveaux national, régional et international. L'AIEI œuvre à renforcer les capacités tant professionnelles qu'institutionnelles grâce à des programmes de formation, de certification, de perfectionnement et de sensibilisation soigneusement conçus, qui fournissent aux parties prenantes les outils et les connaissances nécessaires pour s'y retrouver dans le paysage éthique complexe de l'intelligence artificielle.

Structure : l'AIEI est dirigée par une Assemblée générale, composée de tous les membres disposant du droit de vote, qui constitue l'instance décisionnelle suprême. Le comité exécutif de l'AIEI se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de trois membres supplémentaires au maximum. Une commission de surveillance, mise en place par l'Assemblée générale, assure un contrôle indépendant des activités de l'AIEI.

Membres : l'AIEI compte 17 membres, qui sont des personnes physiques et des personnes morales.

### European Composer & Songwriter Alliance (ECSA)

Siège : fondée en 2009, l'ECSA a son siège à Bruxelles (Belgique).

Objectifs : l'objectif principal de l'ECSA est de défendre et de promouvoir les droits et les intérêts des compositeurs et des auteurs-compositeurs aux niveaux national, européen et international. L'Alliance milite en faveur de conditions commerciales équitables pour les compositeurs et les auteurs-compositeurs et s'efforce de promouvoir le développement social et économique de la création musicale en Europe. Dans ce contexte, l'ECSA œuvre à renforcer la perception de la valeur culturelle et économique de la musique en Europe et dans le monde.

Structure : la structure de gouvernance de l'ECSA est conçue pour représenter les différents secteurs de la musique. Elle repose sur trois comités spécialisés : l'APCOE (musique populaire), la FFACE (musique de film et audiovisuelle) et l'ECF (musique contemporaine et savante), composés de délégués désignés par les membres à part entière de l'ECSA. Chaque comité élit un président et deux vice-présidents, qui siègent au conseil d'administration de l'Alliance, composé de neuf membres. Les membres du Conseil élisent ensuite parmi eux un président et un trésorier pour diriger l'ECSA. L'Assemblée générale, composée de tous les membres à part entière représentés par leurs délégués désignés au sein des trois comités, constitue l'instance décisionnelle suprême.

Membres : l'ECSA compte 57 membres qui sont des personnes morales.

### Global Audiovisual Alliance (GAVA)

Siège : fondée en 2024, la GAVA a son siège à Genève (Suisse).

Objectifs : la GAVA s'engage à promouvoir, protéger et faire progresser les droits des artistes interprètes ou exécutants de l'audiovisuel à travers le monde. Elle a pour mission de favoriser un environnement dans lequel les créateurs audiovisuels peuvent s'épanouir grâce à une protection solide de la propriété intellectuelle, à une rémunération équitable et à un plaidoyer à l'échelle mondiale. Les activités de l'Alliance comprennent la recherche sur les politiques, la représentation des artistes interprètes ou exécutants, des programmes de renforcement des capacités, ainsi que des initiatives de collaboration avec les gouvernements, les organisations internationales et les acteurs du secteur.

Structure : les organes directeurs de la GAVA comprennent une Assemblée générale, un comité exécutif et un organe de contrôle. L'Assemblée générale, qui regroupe tous les membres de l'Alliance, en est l'autorité suprême. Le comité exécutif, composé de neuf membres dont le mandat de deux ans est renouvelable, gère les affaires de la GAVA et la représente à l'extérieur.

Membres : la GAVA compte plus de 30 membres, qui sont des personnes morales.

### International Musical Artists Rights Alliance (IMARA)

Siège : fondée en 2025, l'IMARA a son siège à Hitchin (Royaume-Uni).

Objectifs : l'IMARA a pour objectif de protéger et de promouvoir les droits patrimoniaux et moraux des artistes interprètes ou exécutants à l'ère numérique. À cet égard, l'IMARA, qui représente des artistes interprètes ou exécutants issus de nombreuses régions du monde, mène un travail approfondi sur des questions telles que la rémunération équitable sur les marchés du streaming, le déploiement équitable, responsable et transparent des technologies d'intelligence artificielle, ainsi que la promotion du Traité de Pékin sur les interprétations et exécutions audiovisuelles.

Structure : l'IMARA est un organisme international de coordination des droits des artistes interprètes ou exécutants doté d'une structure de gouvernance dirigée par ses membres, dans laquelle le pouvoir suprême revient à l'Assemblée générale des organisations de gestion collective membres. La gestion courante est confiée à un conseil d'administration composé de neuf personnes au maximum.

Membres : l'IMARA compte 22 membres qui sont des personnes morales.

### My Intellectual Property Law Guide (MIPLG)

Siège : fondé en 2019, le MIPLG a son siège à Abuja (Nigéria).

Objectifs : l'objectif principal du MIPLG est de mieux faire connaître la propriété intellectuelle et le droit de la concurrence en Afrique et de renforcer les capacités dans ces domaines, en mettant l'accent sur l'autonomisation des économies en développement. Le MIPLG cherche à combler le déficit de connaissances en mettant en œuvre des initiatives porteuses de changement qui s'adressent à un large éventail de bénéficiaires, notamment les jeunes, les universitaires, les responsables gouvernementaux, les professionnels du secteur privé et les entrepreneurs. Grâce à des programmes ciblés tels que des concours de débat, des programmes de mentorat, des cycles de formation professionnelle et des campagnes de terrain, le MIPLG s'efforce de démocratiser l'éducation en matière de propriété intellectuelle et de

rendre les ressources accessibles dans plusieurs langues africaines. Le MIPLG s'engage à promouvoir le respect de la créativité et de l'innovation, tout en veillant à ce que les cadres juridiques relatifs à la propriété intellectuelle et au droit de la concurrence répondent efficacement aux besoins spécifiques de l'Afrique et favorisent son développement.

Structure : le MIPLG est dirigé par un conseil d'administration composé de quatre personnes, dont un directeur exécutif, un secrétaire général et des coordonnateurs nationaux.

Membres : le MIPLG compte plus de 150 membres, qui sont des personnes physiques.

### Fondation Wikimedia (WMF)

Siège : fondée en 2003, la WMF a son siège à San Francisco, Californie (États-Unis d'Amérique).

Objectifs : la WMF a pour mission de donner au monde l'envie et les moyens de collecter et de mettre au point des ressources éducatives, sous licence libre ou dans le domaine public, pour les diffuser dans le monde entier. La WMF fournit l'infrastructure et un cadre organisationnel pour créer et maintenir des sites Web multilingues ("projets") qui hébergent des connaissances produites par les utilisateurs, en coordination avec un réseau de bénévoles et d'organisations indépendantes. La WMF produit et conserve des informations issues de ses projets, disponibles sur l'Internet gratuitement et indéfiniment.

Structure : l'organe directeur de la WMF est son conseil d'administration qui compte 10 membres. Le conseil d'administration élit parmi ses membres : un président, un vice-président et les présidents des comités du conseil. Le conseil d'administration nomme les personnes suivantes, en dehors du conseil d'administration : un directeur exécutif, un secrétaire, un trésorier ainsi que d'autres responsables.

Membres : la WMF ne compte pas d'organisation parmi ses membres, mais est affiliée à 144 groupes d'utilisateurs, 40 sections locales et deux organisations thématiques. Les sections locales sont des organisations indépendantes fondées par des membres de la communauté Wikimedia afin de soutenir et de promouvoir ses projets dans une région donnée, tandis que les organisations thématiques s'articulent autour d'un domaine particulier. Les groupes d'utilisateurs sont des groupes à composition ouverte dont la création est soumise à des critères moins stricts et qui peuvent être soit locaux, soit thématiques. Tous les affiliés peuvent recevoir des subventions de la WMF, demander à utiliser ses marques et participer à des conférences, des discussions stratégiques et des activités visant à renforcer la communauté. Toutefois, ces affiliés fonctionnent de manière totalement indépendante de la WMF et chacun peut choisir son propre nom.

### Wine Origins Alliance (WOA)

Siège : fondée en 2005, la WOA a son siège à Washington (États-Unis d'Amérique).

Objectifs : la mission de la WOA est de veiller à ce que les appellations des régions viticoles soient protégées et respectées dans le monde entier, ainsi que d'éliminer les obstacles au commerce du vin afin d'offrir le meilleur rapport qualité-prix aux consommateurs du monde entier. Dans ce contexte, la WOA s'efforce de sensibiliser les décideurs politiques, les professionnels du secteur et les consommateurs à l'importance cruciale de la protection des appellations viticoles, et encourage également des pratiques d'étiquetage transparentes qui indiquent clairement le véritable lieu d'origine d'un vin, permettant ainsi aux consommateurs de prendre des décisions d'achat en toute connaissance de cause.

Structure : la WOA est dirigée par un conseil d'administration, présidé par des coprésidents, et par un comité directeur, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration. Le directeur de la WOA est nommé par le comité directeur et est chargé de la gestion quotidienne de l'Alliance et de ses activités.

Membres : la WOA compte 34 membres qui sont des personnes morales.

#### World Council of Indigenous Games (WIG)

Siège : fondé en 1975, le WIG a son siège à Tamilnadu (Inde).

Objectifs : le WIG a pour mission de promouvoir et de développer les Jeux autochtones ainsi que les valeurs olympiques au sein de la société, en mettant l'accent sur les jeunes. Le WIG se consacre à la protection, à la sauvegarde et à la promotion des jeux autochtones, des sports traditionnels et des savoirs culturels autochtones qui y sont associés. À cette fin, le WIG travaille en étroite collaboration avec les communautés autochtones, les institutions, les chercheurs et les acteurs culturels dans plus de 100 pays, en mettant particulièrement l'accent sur la protection du patrimoine autochtone grâce à des approches éthiques, fondées sur les droits et centrées sur les communautés. L'un des principaux axes de travail du WIG concerne directement la propriété intellectuelle, en particulier la protection des savoirs traditionnels autochtones, des expressions culturelles traditionnelles, des symboles, des noms et des pratiques sportives issues du patrimoine.

Structure : l'organisation est dirigée par une Assemblée générale composée de tous les membres et par un conseil d'administration comprenant un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire adjoint, un responsable financier, cinq présidents régionaux, ainsi que des membres actifs et des membres d'organisation.

Membres : le WIG compte 33 membres, qui sont des personnes physiques et des personnes morales.

#### Conseil mondial de l'artisanat (WCC AISBL)

Siège : fondé en 1964, le WCC AISBL a son siège à Safat (Koweït).

Objectifs : le WCC AISBL s'efforce de promouvoir le développement durable, la diversité culturelle, la participation économique et la coopération internationale parmi les artisans du monde entier. Le WCC-AISBL apporte encouragement, soutien et conseils aux artisans du monde entier et œuvre à renforcer le cadre juridique et politique visant à les protéger grâce à des dispositifs de garantie de l'authenticité, à des programmes de reconnaissance des villes de l'artisanat et à un engagement politique auprès des gouvernements nationaux, afin de les préserver contre l'appropriation illicite, la contrefaçon et la perte du patrimoine culturel.

Structure : le WCC AISBL est dirigé par une Assemblée générale, qui constitue l'instance décisionnelle suprême de l'organisation, et par un conseil d'administration (conseil de direction), composé d'un président international, d'un vice-président, des directeurs régionaux, d'un directeur général, d'un secrétaire général, d'un trésorier et d'un conseiller stratégique.

Membres : le WCC AISBL compte plus de 250 membres, qui sont des personnes physiques et des personnes morales.

[L'annexe III suit]

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANISATIONS NON  
GOUVERNEMENTALES (ONG) NATIONALES (D'APRÈS LES INDICATIONS FOURNIES  
PAR CES ORGANISATIONS)

American Bar Association Section of Intellectual Property Law (ABA Section of Intellectual Property Law) (Association des avocats américains, Section du droit de la propriété intellectuelle):

Siège : fondée en 1894, l'Association des avocats américains, Section du droit de la propriété intellectuelle, a son siège à Chicago, dans l'Illinois (États-Unis d'Amérique).

Objectifs : l'Association des avocats américains, Section du droit de la propriété intellectuelle, a notamment pour objectif de favoriser le développement harmonieux et l'amélioration des législations en matière de propriété intellectuelle, ainsi que leur application équitable et juste. Dans ce contexte, l'Association des avocats américains, Section du droit de la propriété intellectuelle, fournit des informations, des analyses et des instruments pratiques de premier ordre aux juristes spécialisés en propriété intellectuelle et constitue pour les responsables de l'élaboration des politiques une source d'informations et d'observations lors de l'examen de la législation relative aux lois et règlements en matière de propriété intellectuelle. L'Association des avocats américains, Section du droit de la propriété intellectuelle, intervient dans tous les domaines du droit de la propriété intellectuelle et, en tant que Section du droit de la propriété intellectuelle, partage les objectifs suivants : promouvoir les principes du droit, établir des normes académiques pour les facultés de droit et promouvoir le bénévolat et le service public au sein de la profession juridique.

Structure : l'Association des avocats américains, Section du droit de la propriété intellectuelle, est dirigée par un conseil composé d'un président, d'un président élu, d'un vice-président, d'un président sortant, des délégués de la section à la Chambre des délégués, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un trésorier élu, d'un responsable des publications, d'un responsable des adhésions, d'un responsable de la formation juridique continue et d'un responsable des recettes.

Membres : l'Association des avocats américains, Section du droit de la propriété intellectuelle, compte plus de 15 000 membres, qui sont des personnes physiques.

Fédération des sociétés de propriété intellectuelle (FIPRO)

Siège : fondée en 2021, la FIPRO a son siège à Séoul (République de Corée).

Objectifs : la FIPRO a pour objectif de favoriser un écosystème sain en matière de propriété intellectuelle, fondé sur la communication et la coopération entre les organismes concernés par ce domaine, afin de promouvoir le développement économique, social et culturel de la République de Corée. Grâce à ses activités de planification, de recherche et de conseil en matière de politique de propriété intellectuelle, la FIPRO s'efforce de mieux faire connaître la propriété intellectuelle auprès du grand public.

Structure : la FIPRO est dirigée par un conseil d'administration composé de deux coprésidents, d'un vice-président principal, d'un vice-président chargé des relations extérieures et de la coopération, ainsi que d'un commissaire aux comptes. L'Assemblée générale des membres est l'instance suprême de la FIPRO, tandis qu'un secrétariat, dirigé par un secrétaire général, gère les affaires courantes de la FIPRO.

Membres : la FIPRO compte 47 membres qui sont des personnes morales.

Association paraguayenne des conseils en propriété intellectuelle (APAPI)

Siège : fondée en 1964, l'APAPI a son siège à Asunción (Paraguay).

Objectifs : l'APAPI a pour objectif de rassembler les professionnels de la propriété industrielle et de promouvoir la recherche par le biais de programmes de formation, notamment des cours, des séminaires, des conférences et des congrès. L'APAPI s'attache à diffuser la législation nationale en matière de propriété industrielle et à plaider en faveur d'améliorations législatives, tout en œuvrant pour une plus grande uniformité des systèmes et pratiques professionnels parmi ses membres. L'association s'engage également à promouvoir une conduite professionnelle irréprochable, à publier des ouvrages consacrés au droit de la propriété intellectuelle et à collaborer activement avec les autorités nationales.

Structure : l'APAPI est dirigée par une Assemblée générale, un conseil d'administration et une commission électorale. Le conseil d'administration représente l'association et se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire, d'un trésorier, d'un vice-trésorier ainsi que de quatre membres ordinaires. La commission électorale est composée de trois membres, élus par l'Assemblée générale, et est chargée d'organiser les travaux de l'Assemblée générale.

Membres : l'APAPI compte 48 membres, qui sont des personnes physiques.

Women's IP Today

Siège : fondée en 2015, Women's IP Today a son siège à Oceanside, en Californie (États-Unis d'Amérique).

Objectifs : la mission de Women's IP Today est de promouvoir la carrière des femmes dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle, d'offrir une communauté solidaire, de donner aux femmes les moyens de réaliser leur plein potentiel et d'encourager les initiatives de mentorat.

Structure : Women's IP Today est dirigée par un conseil d'administration, chargé de définir la politique générale et l'orientation de l'organisation, et est dirigée par une présidente, une directrice financière, une secrétaire et cinq autres responsables au service de l'organisation.

Membres : Women's IP Today n'est pas une organisation fonctionnant sur le principe de l'adhésion.

[Fin de l'annexe III et du document]